

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITÉ

BRIGADE DE

P.V. N° **221**

/ **178**

OBJET DE LA PROCÉDURE

Procès-verbal de renseignements administratifs : Objets volants non identifiés.

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIÉS

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

78306135

3.12.78

ENQUÊTE

<input type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE
<input type="checkbox"/>	AUTRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
I	Procès-verbal de renseignements administratifs
II	Croquis des lieux
III	Relevé carte état major.

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)
NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DESTINATAIRES	<input checked="" type="checkbox"/>	1 M. Le Procureur de la République à
	<input type="checkbox"/>	1 M. Le Préfet du _____ à _____
	<input type="checkbox"/>	1 M. Le Procureur de la République à _____
	<input type="checkbox"/>	1 M. Le Général Commandant la Région aérienne _____
	<input checked="" type="checkbox"/>	2 M. Le Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice militaire (bureau emploi- renseignements)
<input type="checkbox"/>	1 ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Compagnie _____	

SUITE DU B. E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR :
le M. D. L. Chef
DATE, SIGNATURE, CACHET
LE 23 Décembre 1978



PROCES-VERBAL DE RENSEIGNEMENTS
ADMINISTRATIFS

N° 221

du 4 décembre 1978

ANALYSE

Renseignements administratifs
au sujet d'objets volants non
identifiés.

L'an mil neuf cent soixante dix huit
Le Vingt trois décembre

Vous, _____, Gendarme, Officier de police judiciaire
de la brigade de _____

Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos Chefs.

I. - EXPOSE DES FAITS.

Le 4 décembre 1978 à 16 heures, en service dans la commune de _____, sommes informés par Monsieur _____, maire de la dite commune, qu'un phénomène d'objets volants non identifiés a été aperçu dans la commune le dimanche 3 décembre 1978 entre 5 heures et 6 heures. Son fils et sa belle-fille ont été témoins de ces faits ainsi que Monsieur _____ demeurant dans le bourg de _____.

Ces personnes auraient aperçues à cent mètres environ de hauteur, un forte lumière qui éclairait le sol et au dessus de laquelle ils auraient distingués un clignotant rouge ou bleu. Au sol symétriquement à cette hauteur, les époux _____ ont aperçu plusieurs lumières. Les faits se seraient passés dans un pâturage de l'autre côté du _____.

Aucune prise de vue photographique de ce phénomène n'a été réalisée. Plusieurs heures après cette apparition, ces personnes se sont rendues sur les lieux approximatifs mais aucune trace n'a été vue.

Lieu : Pâturage appartenant à Monsieur _____

Les pâturages se trouvent à droite du CL. _____ sens _____, Ils sont situés sur la gauche du ruisseau " _____ " à cent mètres environ de ce dernier. Un chemin en terre battue bordé par des murs de pierres séparent ces deux pâturages. (voir croquis et relevé cartes jointe.)

II. ENQUETE

Le 4 décembre 1978 à 16 heures 15, nous nous sommes rendus sur les lieux approximatifs de cette apparition, mais aucune constatation utile n'a pu être faite. Aucune trace, aucun objet n'ont été découverts dans la zone des faits.

Le 7 décembre 1978 à 9 heures 55, nous Gendarme entendons :

_____ , maire de la commune de _____

qui nous déclare :

" Le dimanche 3 décembre 1978 vers 5 heures 30- 9 heures, mon fils _____ et ma belle fille m'ont fait part d'un phénomène qu'ils ont constaté sur le territoire de notre commune à approximativement cinq cent mètres du _____

sur le Col. Ils m'ont informé qu'ils avaient été éblouis venant de par une lumière très vive? Ils ont localisé cette lumière de l'autre côté du ruisseau de et ont constaté dans le ciel des feux comme clignotants. J'ai appris quelques instants plus tard que Monsieur demeurant au bourg avait vu le même phénomène. Dans l'après midi, je me suis rendu sur les lieux approximatifs mais je n'ai rien pu déceler. Le sol étant légèrement enneigé des traces se seraient remarquées assez facilement. N'ayant rien découvert sur les lieux, je n'ai pas averti la Gendarmerie ce jour mais seulement le lendemain en pensant avoir des renseignements dans la journée du dimanche.

Le 7 Décembre 1978 à 10 heures 10
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien y changer, à y ajouter ou à y retrancher.
(A signé au carnet de déclarations.)

- A 11 heures 05, entendons :

_____ , né le _____
fils de _____ , hôtelier, demeurant au _____
commune de _____ qui déclare :

Le dimanche 3 Décembre 1978 à 9 heures 30, je me rendais à _____ en venant de _____. En arrivant sur le plateau de _____, j'ai aperçu une lueur très vive à ras du relief. En se rapprochant de cette lueur, j'ai vu un genre de feu rouge qui clignotait. La lueur que l'on voyait avait une forme ronde et de couleur blanche. Ce phénomène se situait au dessus du pont de _____ dans un pré. En arrivant à _____ vers la montagne de _____ au dessous de ce phénomène qui était en l'air, au sol on voyait des lumières au nombre de trois ou quatre qui étaient fixes. Ces dernières éclairaient énormément car on pouvait voir les pierres d'un chemin et des branchages. La lueur qui était dans le ciel avait une forme ovale et était d'une grosseur de trois à quatre fois le faisceau d'une voiture. Il n'y avait aucune liaison entre les lueurs du sol et celles situées en l'air, mais les lumières du sol étaient juste au dessous de celles situées dans le ciel. La lumière blanchâtre du ciel était à une hauteur que j'estime à cent mètres. Je n'ai pas assisté à l'arrivée du phénomène et vu les faits anormaux je n'ai pas attendu le départ de cette chose. Lorsque j'ai vu ces faits, j'étais en compagnie de mon épouse et à bord de mon véhicule. Je n'ai entendu aucun bruit bizarre ou anormal. En arrivant à mon domicile, je suis allé me coucher et le matin j'ai pris des renseignements dans le bourg et j'ai appris que Monsieur _____ étant à son état avait vu le phénomène comme nous. Je suis revenu sur les lieux approximatifs en quête de trace mais je n'ai absolument rien vu. Aucune trace de personne n'a été vue sur les lieux.

Le 7 Décembre 1978 à 11h45.
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.
(A signé au carnet de déclarations.)

- A 11 heures 50. entendons :

_____ , née le _____
fille de _____, demeurant _____
au _____ commune de _____ qui déclare :

Je confirme les dires de mon époux étant en sa compagnie au moment des faits. Je ne peux apporter aucune précision sur ce phénomène. Le 7 Décembre 1978 à 11 heures 55.
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher
(A signé au carnet de déclarations.)

Le 8 Décembre 1978 à 16 heures entendons :

_____ , né le _____ fil
de _____, cultivateur, demeurant dans le
bourg de _____ qui déclare :

Le dimanche 3 Décembre 1978 vers 5 heures 10, je me rendais à l'étable pour soigner mes bêtes lorsque j'ai aperçu une lueur très vive en direction du pont de _____. J'ai observé cette dernière une vingtaine de minutes environ et j'ai constaté que la lueur était blanchâtre avec un feu clignotant bleuâtre et au dessus de cette lumière se trouvait une boule rouge. D'après mes constatations cette lueur dans le ciel se situait au dessus de mon pré ou de celui de Monsieur _____. Lorsque j'ai cessé mon observation le phénomène était toujours là. Je suis allé faire mon travail et environ trois quart d'heure plus tard, la lueur avait disparu. La lueur blanchâtre était trois à quatre fois de la grosseur d'un phare de voiture. La lumière rougeâtre était elle à peu près de la grosseur d'un phare de voiture. La lumière blanchâtre éclairait le sol très bien car on voyait les branchages et les chardons de mon pré. On distinguait même les piquets de clôture. Cette dernière était pour moi à environ cinquante mètres du sol. Le phénomène était fixe. Je n'ai entendu aucun bruit anormal. Je tiens à ajouter que j'ai regardé de cette chose jusqu'à 5 heures 30.

Le 8 Décembre 1978 à 16h45.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations.)

III.- CLOTURE DU PROCES-VERBAL

DESTINATAIRES :

- La première expédition à Monsieur le Préfet du _____
- La deuxième expédition à Monsieur le Procureur de la République à _____
- La troisième expédition à Monsieur le Général commandant la Région Adrienne.
- La quatrième et cinquième expéditions à Monsieur le Ministre des Armées, direction de la Gendarmerie et de la justice militaire (bureau emploi- renseignements).
- La sixième au Commandant de Compagnie à _____

Fait et clos à

le 23 Décembre 1978 à 11 heures.

Le Gendarme

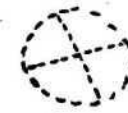
OBJET VOLANT NON IDENTIFIE



Vers

V.O. reliant

PATURAGE



Zone approximative où l'objet a été vu

PATURAGE

Ruisseau

CD. 1

Vers

LEGENDE

X 1 : Lieu d'ou a été vu l'objet par les

X 2 : Lieu d'ou a été vu l'objet par Monsieur

== Pont de L

